1.2 Renforcer la maîtrise de la langue française

L'ESSENTIEL

- ➤ Le plan de prévention de l'illettrisme intervient dès l'école maternelle et se prolonge durant toute la scolarité élémentaire. Les élèves doivent maîtriser la langue française pour réussir leur scolarité : c'est la première des priorités.
- ➤ Une évaluation nationale en fin de 5°, qui complète celles de l'école primaire, va être expérimentée en 2012. Elle porte notamment sur la maîtrise de la langue française. À la fin de la scolarité obligatoire, les élèves doivent être capables de comprendre tous les types d'écrits et de rédiger des textes qui correspondent aux besoins des usages sociaux et scolaires.

Le plan de prévention de l'illettrisme lancé en 2010 combine :

- des actions nationales et académiques : formation des enseignants, nomination dans chaque académie d'un référent sur la prévention de l'illettrisme chargé de l'accompagnement de ces actions ;
- la mise à disposition de ressources pour les équipes pédagogiques.

À l'école maternelle : préparer tous les élèves à l'apprentissage de la lecture

L'école maternelle prépare tous les élèves à recevoir les enseignements du CP. Les deux premières années sont centrées sur le langage oral, l'acquisition du vocabulaire, la compréhension des consignes et l'expression personnelle. La grande section prévoit, quant à elle, une première approche de l'écrit.

En 2011-2012, le ministère propose aux maîtres de grande section de nouveaux outils pédagogiques. Ils ont été conçus pour aider les enseignants à mieux évaluer les besoins des élèves et pour leur apporter un soutien supplémentaire dans l'apprentissage de la lecture. Ces outils, ainsi que la brochure sur le langage à l'école maternelle, complètent le DVD sur l'oral mis à leur disposition à la rentrée 2010.



En CP et en CE1 : apprendre à lire à tous

En arrivant au cours préparatoire, les élèves reçoivent un **enseignement systématique de la lecture**. Ils apprennent progressivement à déchiffrer les syllabes et les mots, mais aussi à comprendre les mots et les textes. Les apprentissages sont soutenus par des **manuels conformes aux programmes**.

En 2011-2012, le ministère met à la disposition des enseignants des **outils** d'entraînement cognitif, **fondés sur des principes scientifiquement reconnus**. Adoptant une démarche structurée et progressive, ces **outils ont fait leurs preuves** dans tous les pays où ils sont utilisés.



Au cycle 3 : développer les compétences des élèves et préparer le passage au collège

Au cycle 3, et tout particulièrement en CM1 et en CM2, les enfants apprennent à comprendre des textes complexes et de plus en plus longs. Leur écriture se perfectionne. Ils développent leur connaissance de la grammaire, du vocabulaire et de l'orthographe, qui font l'objet, en classe, d'une étude systématique et structurée.

La sensibilisation des élèves à des œuvres complètes de la littérature patrimoniale s'appuie notamment sur la lecture conseillée du livre pour l'été 2011 : *Neuf Contes* de Charles Perrault (offert à tous les enfants de CM1 avant les vacances d'été).

À partir de 2011-2012, les **évaluations nationales de CM2** se déroulent en fin d'année scolaire et **permettent d'assurer la continuité des aides entre l'école et le collège**. Les dispositifs de soutien peuvent ainsi être mis en place en fonction des besoins, dès le début de la classe de 6°.

Une œuvre collective à l'école primaire

Le dictionnaire des écoliers, dictionnaire en ligne réalisé par des élèves de la maternelle au CM2 :

cndp.fr/dictionnaire-des-ecoliers



Au collège : suivre de près les acquis des élèves

Au collège, la vérification des acquis en matière de lecture, écriture et pratique orale de la langue se poursuit avec l'évaluation du socle commun de connaissances et de compétences. Les professeurs de toutes les disciplines sont invités à concourir à cette évaluation, aux côtés du professeur de français.

Des listes de références d'ouvrages, en littérature patrimoniale ou de jeunesse, seront diffusées dans les établissements afin d'encourager la pratique de la lecture par les collégiens. En cas de difficulté, les équipes proposeront aux élèves de suivre un accompagnement personnalisé en 6° ou un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE). Grâce aux renseignements du livret personnel de compétences, ces dispositifs peuvent être mis en place rapidement.

Une évaluation nationale en fin de 5°, portant à la fois sur la maîtrise de la langue française et sur les mathématiques, sera expérimentée en 2012.

À la fin de la scolarité obligatoire, les élèves doivent être capables de comprendre tous les types d'écrits et de rédiger des textes correspondant aux besoins des usages sociaux et scolaires.